

L'UNIFAB S'INQUIETE DE L'ANNONCE FAITE EN FAVEUR DE LA LIBERALISATION DES PIECES DE RECHANGE AUTOMOBILES

L'Union des Fabricants (Unifab), association française de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle, **s'alarme des récentes déclarations du Premier Ministre Edouard Philippe**, à l'occasion des 10 ans de l'Autorité de la concurrence, **concernant la libéralisation des pièces de rechange visibles automobiles.**

Il est nécessaire de rappeler que le droit de la propriété intellectuelle est source de création, d'innovation et de pérennité économique. Il protège les œuvres de l'esprit en favorisant significativement la Recherche et le Développement en plus d'être un gage de sécurité pour les consommateurs.

La contrefaçon dans l'industrie automobile est malheureusement une réalité. Chaque année, **des centaines de milliers de fausses pièces sont saisies par les douanes françaises et européennes, notamment dans des colis qui correspondent à des achats en ligne. C'est ce contrôle qui permet aux douaniers sur le terrain de pouvoir contenir le phénomène** et retenir les produits contrefaisants au motif d'une atteinte à ce droit. Sans son existence, cela reviendrait à rendre impossible la tâche des douaniers dans le processus de reconnaissance des vrais et faux produits.

Envisager la suppression du droit des dessins et modèles sur ces pièces de rechange qui assure une garantie d'origine et de bonne qualité des produits, **dans l'espoir erroné de faire baisser leur prix pour le consommateur final, serait lourd de conséquences.** Il est aisé d'observer, dans **des pays qui ont adopté des positions similaires, comme la Belgique par exemple, que les réseaux de contrefacteurs se sont, spontanément, orientés vers ces territoires « libéralisés », qui désormais sont des plaques tournantes ou des points d'entrée de nombreux articles contrefaisants en Europe, sans preuve tangible d'une réduction sensible des prix,** suite à cette adoption.

Il est impératif de garder à l'esprit que les pièces, dont il est question, répondent à des normes destinées à assurer aux usagers de la route une conduite en toute sécurité. Il est utile de préciser que les faux produits, principalement fabriqués en Asie du Sud Est, sont montés sur les véhicules des consommateurs, vendues au prix des pièces authentiques et ne subissent, bien évidemment, aucun test ou contrôle obligatoire.

« Prétendre améliorer le pouvoir d'achat des consommateurs français en mettant leur vie en péril, est quelque peu surprenant. Faire de la France une passoire destinée à laisser passer les pièces de rechange automobiles visibles de contrefaçon l'est également. Il faut réagir : libéraliser des produits qui nécessitent la plus grande vigilance au détriment de notions fondamentales dédiées à préserver les utilisateurs de la route serait grave. J'appelle le gouvernement à réviser son positionnement et prendre conscience des dérives de cette mesure » déclare Delphine Sarfati-Sobreira, Directrice générale de l'Unifab.